

# AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides

## RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides, à sa séance ordinaire qui s'est tenue le 25 mars 2025 à 18 h, à la salle de regroupement du centre Christ-Roi, situé au 545 rue du Pont, Mont-Laurier, a procédé à l'adoption du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration*.

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* peut présenter une demande à l'adresse courriel [secretariat.general@cssh.gouv.qc.ca](mailto:secretariat.general@cssh.gouv.qc.ca).

Donné à Mont-Laurier, ce 27 mars 2025.

La secrétaire générale,



Jacinthe Fex, LL.B.-D.D.N.

---

Québec 